

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à midi, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Isère, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Martin-d'Hères, au Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, Président du Centre de Gestion de l'Isère.

***Etaient présent(e)s :** M. BAYON, M. CAILLET, M. FORTOUL, M. GALLET, Mme LACROIX, M. LE RISBÉ, M. LONGO, M. MEUNIER, M. MÉRIAUX, M. MERMILLOD-BLONDIN, Mme MUNOZ, Mme VEYRET*

***Etaient représenté(e)s :** M. BAILE (pouvoir à MME MUNOZ), Mme CHAUMONT-PUILLET (pouvoir à Mme LACROIX), M. GARCIN (pouvoir à M. MERMILLOD-BLONDIN), M. MATHIEU (pouvoir à M. LE RISBÉ), M. ODDON (pouvoir à Mme VEYRET) M. POLAT (pouvoir à M. BAYON), Mme STRECKER (pouvoir à M. LONGO)*

***Etaient excusé(e)s :** M. BALME, Mme COLLET, Mme DUSSERT, Mme FRAGOLA, M. GULLON, M. KADA, M. MADINIER, Mme MERLE, M. ODDON, Mme PERINEL, Mme POURTIER*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

A – DÉLIBÉRATIONS

1. Finances

1.1. Débat d'orientations budgétaires

(Rapporteur M. Pascal Fortoul)

Monsieur Pascal Fortoul, vice-président du CDG38 rappelle que le contexte sanitaire a, pour l'année 2021, encore marqué l'activité des services du CDG38 qui ont dû s'adapter, au fur et à mesure de l'évolution sanitaire, tant en termes de prestations déployées aux employeurs territoriaux, qu'en termes de modalités techniques (télétravail...).

Il présente les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 aux membres du Conseil d'administration et se félicite de l'excédent budgétaire de 300 000 €, qui, après trois années déficitaires, ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, Président du CDG38, intervient pour présenter les axes de travail du plan stratégique 2026 approuvés par le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 :

➤ **Axe n°1 : réinvestir dans les cœurs de métier pour conforter l'expertise**

Politique emploi concours

- Concours : maintien des ressources sur le pôle concours (dans un cadre régional réaffirmé) et développement de la dématérialisation de la gestion des concours
- Observatoire emploi / RSU : renforcement et sécurisation des ressources humaines

Politique carrières RH

- Instances paritaires : recrutement des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon déroulement des élections professionnelles en décembre 2022
- Assistance juridique statutaire : renforcement des ressources humaines sur le conseil juridique statutaire
- Gestion des carrières : déploiement d'un outil permettant d'automatiser la mise à jour de la base carrière

Politique amélioration de la qualité de vie au travail

- Instances médicales : non remise en cause d'un poste de gestionnaire, dans l'attente des effets de la fusion des instances médicales

Services support

- Informatique : sécurisation du système informatique (parcours cybersécurité France Relance)

➤ **Axe n°2 : rééquilibrer le portefeuille par un questionnement des missions facultatives déficitaires ne répondant pas à une attente forte des collectivités**

Politique carrières RH

- Paie : refonte de la tarification paie
- Retraite : refonte de la tarification retraite

Politique emploi concours

- Handicap : signature de la convention 5 avec le FIPHFP
- Handicap : action apprentissage
- Handicap : renforcement des ressources humaines pour accompagner la politique handicap du CDG38
- Handicap : versement d'une subvention à l'association Fil Rouge

Le Président note un désengagement de l'État sur la question du handicap, ce qui ne sera pas le cas du CDG38.

Politique gestion locale

- Archives itinérantes : effet en année pleine de la refonte de la prestation (y compris tarification) et maintien des ressources humaines

Le Président explique que la pertinence des actions mises en œuvre pourra se mesurer plus facilement en 2022.

➤ **Axe n°3 : réinvestir la relation entre le CDG 38 et les collectivités**

Services support

- Communication : refonte du site internet du CDG38
- Informatique : développement d'outil de gestion de la relation collectivité via le GIP informatique des CDG

À la demande de Monsieur Fortoul, Alexa Chevallet prend la parole pour apporter des précisions concernant les projets informatiques. Une nouvelle structuration/rationalisation du matériel avait été avant la crise sanitaire et elle se poursuit avec le développement massif du télétravail. Chaque agent du CDG38 dispose désormais d'un ordinateur portable lui permettant de mener à bien l'ensemble de ses missions en télétravail.

Elle indique également le fort lien existant entre le CDG38 et le GIP Informatique des CDG. Pour rappel, c'est face à l'évolution des missions et, corrélativement, des besoins informatiques des Centres de Gestion, que le GIP a été créé en 2017, à l'initiative des CDG et de leur Fédération pour permettre la coopération informatique dans un élan de mutualisation.

Aujourd'hui, le GIP regroupe 92 centres de gestion et la FNCDG, soit 93 adhérents.

➤ **Axe n°4 : définir les offres de service permettant au CDG 38 d'être un vecteur de solidarité entre les collectivités**

Politique emploi concours

- Missions temporaires : organisation d'une formation secrétaire de mairie en partenariat avec le CNFPT
- Missions temporaires : déploiement d'un outil de gestion informatique des missions temporaires en partenariat avec le GIP informatique des CDG

Politique gestion locale

- RGPD : achèvement de l'expérimentation d'un service de DPD (délégué à la protection des données) mutualisé sur le territoire de la communauté de Massif du Vercors

➤ **Axe n° 5 : sélectionner les innovations à proposer**

- Ont été cités à titre d'exemple : le développement d'une veille/documentation sur les sujets RH et d'une expertise juridique fine (par exemple en lien avec les autres CDG de la Région), de prestations d'accompagnement au changement (coaching, réorganisation, par exemple en partenariat avec des prestataires), des assistances sur site ou « sur mesure », le développement d'une GPEEC territoriale, d'outils d'aide à la mutualisation...
- Mais également la mise en place de réseaux fermés d'utilisateurs, permettant de simplifier l'administration d'applications informatiques de plus en plus complexes pour l'échelon communal, par exemple en lien avec le conseil départemental.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération :

- La montée en puissance de la mutualisation avec le GIP informatique des CDG
- La coopération régionale, avec l'adoption d'un nouveau schéma de coopération entre les CDG de la région AURA, et son budget annexe potentiellement impacté par l'évolution du financement du CNFPT (compensation financière versée par le CNFPT aux centres coordonnateurs et relative aux transferts de la loi du 19 février 2007 et des précédents transferts)
- La réforme des instances médicales, prenant effet au 1^{er} février 2022, mais dont les décrets d'application se font attendre avec un impact sur le fonctionnement du service instances médicales du CDG38
- La réforme de la santé au travail
- L'organisation des élections professionnelles en décembre 2022
- Les projets ressources humaines du CDG38 :
 - ❖ Revalorisation du RIFSEEP

À propos du RIFSEEP, Monsieur Chrystel Bayon note que le RIFSEEP n'est pas harmonisé entre les collectivités du Département, ce qui fait certaines collectivités ont beaucoup de mal à recruter (déficit d'attractivité).

Concernant le recrutement dans les collectivités territoriales, le Président, s'appuyant sur le sur le document de l'Observatoire régional de l'emploi, confirme que certains métiers sont effectivement en tension. Les chiffres sont inquiétants et expliquent pourquoi les collectivités locales n'arrivent pas à recruter.

Monsieur Pierre Mériaux indique qu'il n'est plus possible d'ignorer la question du dégel du point d'indice, qui pourrait corriger la question de l'attractivité des rémunérations, notamment pour les agents de catégorie C.

- Mise en œuvre du forfait mobilité durable
- Le Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) : poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route, en synergie avec le SDSI du GIP informatique des CDG.

Monsieur Pascal Fortoul présente la prospective budgétaire à l'horizon 2026. Sur la prospective budgétaire en fonctionnement, il indique que si les comptes administratifs 2021 et 2023 sont excédentaires et celui de 2022 à l'équilibre, un déficit est à prévoir pour 2024, 2025 et 2026.

Il précise également qu'en investissement, trois millions d'euros ont été cumulés. Ils pourront être utilisés de façon ponctuelle sur les axes stratégiques amenés à se développer.

Monsieur Pierre Mériaux demande des précisions sur les dépenses en hausse du volet investissement pour 2022. Monsieur Pascal Fortoul indique que cela est dû principalement à l'acquisition d'un bâtiment pour la médecine du travail à Crolles.

Aussi, le Conseil d'administration, après **avoir délibéré à l'unanimité**, décide :

- D'approuver les orientations budgétaires pour l'année 2022

Annexe 1 – Rapport d'orientations budgétaires

2. Emploi concours

2.1. Approbation du renouvellement d'une convention entre le CDG38 et CAP Emploi

(Rapporteur Mme Fanny Lacroix)

Dans le cadre du renouvellement de la convention FIPHFP - CDG38 pour la période 2022-2024, il est obligatoire de conventionner avec Cap Emploi. Le Centre de gestion a conclu et renouvelé depuis plusieurs années une convention avec Cap Emploi pour le recrutement des personnes en situation de handicap, afin de formaliser la collaboration et le partenariat ainsi concrétisé de longue date.

Étant précisé que CAP Emploi est un opérateur spécialisé, partenaire de Pôle Emploi et des Missions Locales, qui gère et assure le suivi du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi porteurs de handicap.

Madame Fanny Lacroix, après avoir insisté sur l'importance de la politique Handicap menée par le CDG38, précise que la convention Cap Emploi est renouvelée pour une année.

Aussi, le Conseil d'administration, après **avoir délibéré à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le renouvellement de cette convention

- D'autoriser le Président à signer cette convention.

Annexe 2 – Projet de convention CAP Emploi CDG 38

3. Amélioration de la qualité de vie au travail

3.1 Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent en vue de la réalisation d'une mission d'inspection documentaire hors département

(Rapporteur Mme Fanny Lacroix)

Le CDG73 ne dispose pas d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) opérationnel, et a sollicité l'intervention d'un ACFI du CDG38 pour une mission à la communauté d'agglomération du Grand Chambéry, dans une logique de montée en compétence.

Le CDG38 peut assurer cette mission pour le compte du CDG73, dans les mêmes conditions que celles définies pour les collectivités de l'Isère (supports et modalités de tarification identiques).

L'ACFI du CDG38 sera mis à disposition pour une durée déterminée correspondant à la période de réalisation de l'inspection documentaire à la communauté d'agglomération du Grand Chambéry, de la rédaction du rapport, et de la présentation en CHSCT. Les conditions précises de cette mise à disposition sont définies dans la convention jointe.

Aussi, le Conseil d'administration, après **avoir délibéré à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le renouvellement de cette convention
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

Annexe 3 : convention de mise à disposition

B- INFORMATIONS

▪ Rapport d'activités 2021 (en lien avec le Rapport d'Orientations Budgétaires)

À la demande du Président, Frédéric Castoldi, directeur général des services, présente le rapport d'activités 2021.

Un zoom est fait sur certains services où les évolutions ont été les plus marquantes. Par exemple, le service « accueil », en 2021, a reçu un quart d'appels en plus qu'en 2020 (en moyenne 3 590 appels par mois soit un total de 43 036 appels sur l'année 2021). Quant au site internet du CDG38, vitrine principale et « porte d'entrée » pour les collectivités et les agents, on note une augmentation significative de 50 % des connexions entre 2020 et 2021.

Un second zoom est fait sur les contrats de groupe, c'est-à-dire que le CDG38 négocie et propose des contrats dits « de groupe » à l'intention des employeurs, afin de favoriser l'action sociale et la couverture « mutuelle » des agents. Cela concerne :

- La santé (*Convention de participation mutuelle MNT*) : 290 employeurs adhérents (258 en 2020) et 3 271 agents couverts (2996 en 2020)

- La prévoyance (*Convention de participation mutuelle Gras Savoye*) : 365 employeurs adhérents (291 en 2020) et 8 485 agents couverts (7466 en 2020)
- L'assurance statutaire (*Contrat cadre SOFAXIS/AXA*) : 320 employeurs assurés (313 en 2020) et 11 699 agents couverts (11 116 en 2020)
- Le contrat de fourniture des Titres-restaurant : 128 collectivités adhérentes (122 en 2020). À noter, concernant les titres-restaurant, qu'un nouveau contrat a été conclu avec EdenRed au 1^{er} janvier 2022 incluant désormais une forme dématérialisée.

Enfin, Frédéric Castoldi, présente les éléments relatifs à la prévention des risques professionnels et de la santé au travail. La mission de ce pôle est d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leurs démarches de prévention : formation, inspection, conseil, création et diffusion de documents, interventions au CHSCT départemental, et de participer à l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du CDG38, coordonnée par les médecins de prévention.

Monsieur Jean-Charles Gallet, en sa qualité de Président du CT – CHSCT indique qu'à ce jour, toutes les communes du territoire n'ont pas de Document Unique, une majorité n'en n'a pas (les trois quarts).

Frédéric Castoldi présente également les missions du pôle Prévention des risques psycho-sociaux dont la mission est d'accompagner les collectivités dans l'amélioration de la qualité de vie au travail et le développement de leur action sociale, de mettre en place des actions de prévention des risques psycho-sociaux auprès d'agents et de collectifs de travail, de faire intervenir des assistantes sociales du travail mutualisées lors de permanences dans les collectivités, au plus près des agents et des services. Il rappelle également le développement d'une nouvelle prestation : le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes (dispositif obligatoire pour tous les employeurs).

Monsieur Pierre Mériaux indique que le gouvernement devrait lancer en mars 2022 un plan « Santé au travail ».

Madame Josette Munoz tient à remercier les équipes du CDG338 qui ont travaillé à l'élaboration du rapport d'activités 2021 qui est clair, « transparent » et qui permet d'avoir une bonne vue d'ensemble des activités du CDG38.

Frédéric Castoldi indique que ce rapport d'activités et les témoignages des membres du Conseil d'administration seront adressés à toutes les équipes du CDG38 car c'est un reflet de leur engagement et de leur professionnalisme. Il indique également qu'une version synthétique sera imprimée pour être adressée à chaque collectivité accompagnée d'un courrier expliquant les axes forts de la stratégie 2026 élaborée par le bureau exécutif du Conseil d'administration.

- **Note sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et modèle de convention avec les collectivités – mise à disposition d'un outil à titre expérimental**

Hélène Brocéro indique que quatre collectivités ont signé la convention à titre d'expérimentation : Sassenage, Jarrie, la communauté de communes des Vals du Dauphiné et la communauté de communes du Grésivaudan. Cet outil récupère les données pour le Rapport Social Unique (RSU) qui rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes directrices de gestion (LDG)

- **Note sur le projet d'action de professionnalisation de la formation des secrétaires de mairie**

Madame Fanny Lacroix souligne l'importance de relancer la formation « Secrétaire de mairie » car les besoins sont énormes.

Le Président remercie les services pour le travail effectué sur les différents sujets, et notamment la clôture des comptes 2021 et la préparation du budget 2022, et met fin à la séance.

PROCHAINE SÉANCE LE JEUDI 24 MARS À 12 HEURES